

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M20- 0003330

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5910

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0660672487

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Smail MALKI
- Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 02 58 58 57

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Lahcen Ghoulam Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Asthmatique / Céphalées / Fièvre / Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 26/04/18

Le : 14/06/2018

Signature de l'adhérent(e) :

Ghoulam

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25-05 2023	CH	1	150.00	Dr. Smail MALKI attestant le Paiement des Actes Dr Chabab 1 N 102 - Deroua Tél: 05 22 03 43 28 / M: 06 07 58 58 57
01.06 2023	CHAC	1	60	INPE 061240933 Dr Smail MALKI

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Fix:05 22 03 43 28 / Montant de la Facture
<i>HARMACIE BEN M'SIK</i>	<i>21/05/23</i>	<i>= 26890</i>
<i>HARMACIE BEN M'SIK</i>	<i>01/06/23</i>	<i>= 324,70</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

ET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le :..... 01 JUIN 2023

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

l'henn

Ghommari

27,50
1

 سبز 80
173

29,70
1



Qofar 600
172

99,00
1



Lidif 5
170

45,60



Plano B 6
170

118,00
1



Ixor 22
400

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

PHARMACIE BEN MISIK
MAROUANE NEMSIK
Docteur En Pharmacie
Lot. Khadija Bd Oum Rabiaa - Deroua
Gsm : 05 22 53 20 58

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N° 102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

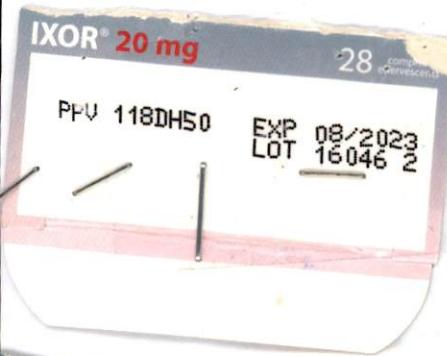
= 324,7

6118000330226



Sparation®
30 comprimés enrobés

27,50



AMM N. 451/14 DMP/21/NRG
des marchés
Tenir hors de la portée et de la vue

P P V 2 9 D H 1 0
P P R T 0 1 7 2 5
P P L O M 3 8 0



Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل المalkي

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le : 05-05-2023

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N°102 - Deroua

Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

لوكسم إيسابام

ستايف



Ano p. 20

300

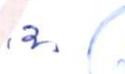
x 56

ستاف

تيفيت 500

11ml

ستاف



Tif. Fer 500

1x3

"



Ciment fer

200

ستاف



Dicava 500

100 ml

RF = 268.90

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N°102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 58 57

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28



75,50



TOTIFEN® 0,02 %

Kétotifène 53,30

~~53,30~~



Flacon de 24 ml

Autorisation Ministère de la Santé,
DA201904513DIMP/20UC/MAV2

